

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

01 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le 1<sup>er</sup> juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 juin 2014 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

L'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Pascale TARD, Bernard DENNE, Elisabeth CAPRON, Alain CHAUSSOY, Patricia COPIN, Freddy LEFEBVRE, Corinne CORBIER, Julien MAHIEU, Christine CAMPAGNE, Alexandra HERMANT, Jean-Pierre PEREZ, conseillers municipaux

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance

### **I. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 15 avril 2014**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

- ✓ Commission Communale des Impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 avril 2014 le conseil municipal a proposé une liste de 24 commissaires (12 titulaires et 12 suppléants) dont 4 domiciliés en dehors de la commune. Sur ces 24 propositions, les services fiscaux nomment 6 titulaires et 6 suppléants devant siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

Il s'avère que parmi les 24 propositions deux personnes, Messieurs Benoît CAILLE et Xavier DUQUESNE, ne sont pas contribuables au sein de la commune et ne peuvent être proposés comme commissaire. Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal propose Madame Maryse MOURONVAL et Monsieur Daniel LAVOISIER commissaire domicilié en dehors de la commune.

### **II. Désignation d'un délégué élu au sein du CNAS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des délégués locaux représentant la commune d'ACHIET LE GRAND au sein du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.). Conformément à l'engagement pris la commune lors de son adhésion au CNAS, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Jean-Pierre PEREZ comme délégué représentant les élus
- Madame Laurence PARMENTIER comme délégués représentant les agents

### **III. Décision Modificative n°1**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de l'élaboration du budget primitif 2014 (budget général), il n'a pas été inscrit les opérations à passer pour la réintégration des frais d'insertion et d'études liés aux travaux de voirie réalisés à ce jour, ainsi que les frais d'étude pour acquisition de terrain.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif 2014 comme suit :

- ✓ En dépenses d'investissement :

- article 2111 (chapitre 041, OI) : 1 128,00 euros
- article 2152 (chapitre 041, OI) : 18 243,00 euros

- ✓ En recettes d'investissement :

- article 2031 (chapitre 041, OI) : 18 730,00 euros
- article 2033 (chapitre 042, OI) : 641,00 euros

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget primitif 2014 ainsi présenté.

#### **IV. Bilan de la Fête Communale**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan financier prévisionnel de la fête communale. Le montant des dépenses s'élève à 9 449,88 euros, dont 2 680,00 euros pris en charge par la commune. Les recettes (repas et bar) se montent à 3 846,50 euros.

Le résultat reste identique à l'année dernière malgré un montant de dépenses légèrement supérieur.

Concernant la fréquentation des achiétois, Monsieur Julien MAHIEU estime qu'il convient de trouver des idées pour attirer les jeunes.

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission « animations-loisirs » de se réunir dès le mois de septembre 2014 pour travailler sur l'organisation de la fête communale 2015.

#### **V. Divers**

##### ✓ Sauvegarde externalisée

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis fourni par la société Berger-Levrault pour assurer la sauvegarde externalisée du logiciel Segilog (état-civil, élections, recensement militaire, location salle des fêtes), du logiciel de comptabilité Berger-Levrault et de de l'ensemble des documents administratifs.

Monsieur le Maire informe qu'actuellement les sauvegardes sont réalisées sur un disque dur et une clé USB et n'assurent pas une restauration complète dans le cas d'une perte de données.

Le coût d'installation et de paramétrage s'élève à 120,00 euros TTC. Le coût annuel du service de sauvegarde externalisée est de 259,00 euros pour un contrat de 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition commerciale de Berger-Levrault.

##### ✓ Illumination de Noël

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé à la société COAXEL pour la fourniture d'illuminations de Noël, soit :

- une guirlande « Joyeuses Fêtes » pour un coût de 655,00 euros TTC
- deux tourets de guirlande led de 40 m, pour un coût de 332,00 euros TTC

Le conseil municipal, par 12 voix pour et une voix contre, valide cet achat.

##### ✓ Terrain de la déchetterie

Monsieur le Maire rappelle que la déchetterie est fermée définitivement et qu'il convient dès à présent de réfléchir au devenir du terrain après sa remise en état.

##### ✓ Mise en place de Tableaux Blancs Interactifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est prévu l'installation de la fibre optique permettant le très haut débit pour juin 2015.

La Communauté de Communes du Sud Artois a également validé le financement pour l'achat et l'installation de TBI dans toutes les écoles primaires de la C.C.S.A.

Il est prévu pour l'école Jacques Prévert l'installation de 2 TBI. Monsieur le Maire rappelle que le câblage, prévu semaine 35, reste à la charge de la commune.

##### ✓ Manifestation des parents d'élèves

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les parents d'élèves ont organisé une manifestation pour demander l'ouverture d'une classe à la rentrée scolaire 2014-2015.

Madame Pascale TARD explique qu'il est prévu 144 enfants pour la rentrée scolaire qui seront répartis sur 5 classes ce qui représente un effectif important par classe.

Un courrier a également été envoyé à Monsieur l'Inspecteur de l'Inspection Académique.

##### ✓ Association de Tennis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Delphine ROCHE, Présidente de l'association, a été réélue aux mêmes fonctions lors de la dernière assemblée générale du club de tennis.

Les membres de l'association demandent que les traçages du cours de tennis de la salle des sports soient rénovés pour permettre une bonne pratique de la discipline.

✓ Changement de la porte de l'école

Un devis a été demandé à la société THIS pour le changement d'une porte de l'école primaire, ainsi que pour la réparation de la porte de la supérette « Proxi ». Le montant des travaux s'élève à 3 200,00 euros.

✓ Fête Communale

Madame Patricia COPIN informe l'assemblée qu'elle a été interpellée par des administrés sur le fait que les tickets de manège offerts à l'occasion de la fête communale par la municipalité étaient distribués uniquement aux enfants de l'école. Les enfants scolarisés en dehors de la commune ne bénéficient donc pas de ces tickets gratuits.

Monsieur le Maire précise qu'il a été questionné sur ce même point et indique que les conseils municipaux précédents avaient opté pour cette solution pour des raisons pratiques.

Le conseil municipal demande que l'ensemble des enfants de la commune bénéficie de ces tickets gratuits et demande à la commission « animations-loisirs » de trouver de nouvelles modalités de distribution.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 h 25.